Attaque de chien sur mon chien

| Par Gis |
|--|
| Bonjour, |
| Mon chien border collie s'est fait attaqué par un chien type staff. |
| Le maitre ne présente pas d'excuse,nargue et n'est pas réellement intervenu, il a juste recup son chien en fin d'attaque alors que j'ai mon amie qui a aidé à séparer. |
| Il dit qu'il n'y a pas eu morusure donc pas d'attaque car son chien l'aurait terminé. Bref |
| Ce soir en promenant mon chien il n'est toujours pas muselé, son chien veut encore l'attaquer de loin. |
| Je n'ose pas sortir mon chien demain dans la journée, uniquement à 5h et 23 h je pense que je peux car il a dit aux voisins que mon amie a tapé le chien alors que soit disant son chien n'a pas attaqué. Il se promène partout j'ai peur. |
| On m'a dit de porter plainte et j'ai fait une main courante avant les histoires de voisinage, juste après l'attaque. |
| Que risque t'il suite à son mensonge?, nous sommes 2 contre tous qui ont rien vu. J'ai peur, j'souffre de crise d'angoisse deja, c'est trop. J'espère déménager |
| Par Isadore |
| Bonjour, |
| Accuser votre amie de maltraiter son chien est de la diffamation, m |
| Vous parlez d'une attaque, mais son chien n'a pas mordu le vôtre ? Vous dites les avoir séparés il ne vous ont pas mordu non plus ? Que s'est il passé exactement ? Votre chien a été blessé ? |

Sans vouloir soutenir votre voisin, je vous avoue qu'une attaque d'American Staffordshire terrier sur un chien moins puissant sans que ça se finisse chez le vétérinaire, c'est assez étonnant, sauf si l'attaque a été brisée avant que les

chiens ne soient en contact.

Si vous avez correctement identifié le race du chien, vous pouvez toujours signaler en mairie que vous suspectez que le chien de votre voisin est catégorisé mais pas promené en laisse.

Par Gis

Bonjour, il n'a pas réussit à le mordre grâce au fait que j'ai tenu le harnais du chien qui agressait pendant qu'il essayait de le mordre. Il l'a agrippé avec ses crocs à plusieurs reprises mais j'intervenais à temps avec ma force pour éviter qu'il le tue. Je le tirai vers l'arrière après qu'il se soit agrippé. Très clairement vu sa rage c'était pour le tuer. Heureusement ma main n'était pas sa cible, sa cible vu comment il a couru c'était mon chien.

Mon chien n'a pas été blessé heureusement, il a été couvert de salive en revanche (ça va). J'ai pris une photo juste après les faits (du bas de l'oreille coté droit à l'épaule/dos). Je sais pas si le pelage de mon chien a joué aussi.

J'étais aussi surprise qu'il n'a pas d'égratinure.

Je sais pas s'il est catégorisé il le promène en laisse et le lache dans l'espace vert en longe comme ce soir là. Sans muselière alors que c'n'est pas la première fois qu il veut attaquer mon chien.

Je vais faire la démarche en mairie juste après la plainte dans ce cas. Merci!

Par yapasdequoi

Sans vouloir vous décourager ...

Un chien du voisinage qui se sauve régulièrement de son enclos, non catégorisé (husky) est entré dans mon jardin, a tué mon chat devant mes yeux.

J'ai fait toutes les démarches possibles (mairie, plainte, appel gendarmerie, associations diverses) et il ne s'est RIEN passé.

La seule chose qu'on m'a conseillé c'est "si" le chien se sauve à nouveau, le capturer et le garder à disposition de la fourrière.

Bon courage à vous.

Par Isadore

Vous êtes sûr que c'était une attaque et pas un jeu ? Les mordillements de mâchoire peuvent parfois être accompagnés de grognements quand le chien est très enthousiaste. Cela ressemble à une vraie bagarre sauf que que la morsure est contrôlée.

Je sais pas si le pelage de mon chien a joué aussi.

Non, aucune chance. Si c'était une vraie bagarre vous avez justement arrêté l'attaque avant que les mâchoires ne se referment sur votre chien. Si un Amstaff avait "agrippé" votre chien pour de bon cela aurait été une urgence vétérinaire.

Je vais faire la démarche en mairie juste après la plainte dans ce cas.

Attention, vous ne pouvez pas déposer plainte pour ce qui s'est passé avec votre chien. Une bagarre entre animaux, sauf si elle est délibérément provoquée, n'est pas pénalement punie. C'est juridiquement une atteinte involontaire aux biens quand il y a des blessures.

Par yapasdequoi

Sans blessure constatée par un vétérinaire, vos démarches ne mèneront à rien.

Il faudrait appeler la police municipale quand le chien est en liberté sans muselière. Là un PV peut être émis, avec une amende de 38 euros.